

Bienvenue à l'UQAM !
Majeure en Actuariat (6002)
Informations importantes

Inscription

Vous devrez vous inscrire sur le portail étudiant, durant les périodes qui vous seront attribuées. Vous êtes autorisés à suivre un maximum de 5 cours par trimestre. Aucun conflit d'horaire ne sera autorisé, séances de démonstration comprises.

Grille de cheminement

Afin de ne pas retarder votre parcours académique TOUJOURS suivre la grille de cheminement, pour plus d'information consulter la direction de votre programme.

Frais de retard d'inscription

Des frais de 50\$ seront facturés aux étudiants qui s'inscrivent pour la toute première fois du trimestre à une ou plusieurs activités à la première journée du trimestre ou après.

Préalables

Il est très important de respecter les préalables des cours. Si vous deviez annuler un cours, faites attention de ne pas annuler un préalable important à un cours d'un trimestre suivant. Annuler un cours préalable pourrait entraîner une prolongation de votre parcours académique.

Dates importantes

Chaque étudiant a la responsabilité d'effectuer ses choix de cours aux dates et aux délais prescrits. **Ces dates d'inscription** sont en fonction du nombre de crédits réussis. Plus un étudiant a de crédits réussis au programme, plus sa période d'inscription débute tôt.

Durant la période de modification d'inscription - annulation sans facturation (AX), il est possible d'ajouter, de modifier (changer de groupe) et d'annuler des cours. En cas d'annulation de tous les cours, les **frais généraux de 66.80\$** demeurent dus.

Courriel UQAM

Votre boîte courriel UQAM sera activée automatiquement dans les 48 heures suivant l'inscription à au moins un cours. Veuillez la consulter régulièrement, car plusieurs informations vous seront transmises à cette adresse. Pour plus d'informations : <https://servicesinformatiques.uqam.ca/services/14387267>

Début du trimestre - Automne 2017

5 septembre 2017

TOUJOURS MENTIONNER VOTRE CODE PERMANENT LORSQUE VOUS COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Règlement des études de premier cycle (règlement numéro 5)

<http://www.instances.uqam.ca/reglements/titre.html>